

Commune de FONTAINE SOUS JOUY**Délibération du Conseil Municipal**

Conseil convoqué le samedi 15 mars 2025

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 027-212702542-20250321-D2025_13-DE

Conseil municipal du	21 MARS 2025	Délibération N°	2025-13	1/2
----------------------	---------------------	-----------------	----------------	------------

OBJET : Affectation du résultat 2024

Tableau des présences

Conseiller	Présent	Absent	Représenté par
Valérie BRANDIN-BEGHIN	X		
Patricia BRAY	X		
Jacky CAPEL	X		
Nadège COMORET	X		
Laurence HUZE		X	Nadège COMORET
Franck LAMBLARDY		X	
Mathieu MARÇAL	X		
Jean-Nicolas MASSON		X	Valérie BRANDIN-BEGHIN
Alain MIMEAU	X		
Raphaël NORBLIN	X		
Michel PHILIPPE		X	Alain MIMEAU
Ludovic SOULARD		X	
Anne-Maïté TURMEL	X		

Membres en exercice **13**Présents **8**Votants **11**

Secrétaire de séance : Valérie BRANDIN-BEGHIN

Affectation de résultat

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2024 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	105 288,31€
Ou Déficit de fonctionnement reporté	
Excédent de fonctionnement année 2023	329 321,65€
ou Déficit de fonctionnement année 2023	
Total Excédent de fonctionnement	434 609,96€
Ou Total Déficit de fonctionnement	0,00 €

Excédent d'investissement reporté	1 471,41€
Ou Déficit d'investissement reporté	
Excédent d'investissement année 2023	127 956,30€
ou Déficit d'investissement année 2023	
Total Excédent d'investissement	129 427,71€
Ou Total Déficit d'investissement	0,00 €

Considérant que les restes à réaliser de l'exercice 2024 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	142 521,51€
Recettes d'investissement reportées	35 873,37€
Solde positif	0,00€
Ou Solde Négatif	106 648,14€

Commune de FONTAINE SOUS JOUY**Délibération du Conseil Municipal**

Conseil convoqué le samedi 15 mars 2025

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 06/04/2025
ID : 027-212702542-20250321-D2025_13-DE

Conseil municipal du	21 MARS 2025	Délibération N°	2025-13	2/2
----------------------	--------------	-----------------	---------	-----

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

Besoin	22779,57 €
--------	------------

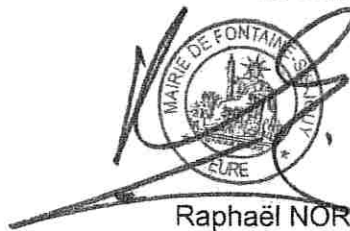
Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)	0,00€
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	434 609,96€
Ou Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)	0,00€
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	1471,41 €
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)	0,00 €

Décision : Acceptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Maire


Raphaël NORBLIN

ID : 027-212702542-20250321-D2025_13-DE

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le

DEPARTEMENT DE L'EURE – CANTON DE PACY SUR EURE

1 70 – www.fontainesousjouy.org – mairie-fontaine-sous-jouy@orange.fr